

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance n° 3 du 31 Mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION
le 27 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le Mardi trente-et-un Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire.

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Thierry COCHARD, Pascal HERBERT, Joëlle NAUROY, Jean-Yves LABROUSSE, Tony MOREIRA-DACOSTA, Julien GALLET, Mélissa DJELIL, Dimitri THIBAUT, Anne-Sophie IGOUFE, Tiphaine AGOURNAZE, Julie DUROYON.

Absents :

Secrétaire : Tiphaine AGOURNAZE

❖ *Délibération n° CM31_2026*

Substitution de la SARL SOGECO au profit de la SARL LARRE

Par délibération n° CM23-2025 du 6 juin 2025, Vente d'une parcelle communale « la Sablière ».

Le conseil municipal a approuvé la cession de deux parcelles référencées AB287 et AB 290 au profit de la société SARL SOGECO en vue d'un projet de construction de 10 maisons.

La Société SARL SOGECO a sollicité le conseil municipal par courrier de bien vouloir autoriser la substitution de la société SARL SOGECO au profit de la société SARL LARRE filiale de la société SARL SOGECO.

La société SARL LARRE a obtenu le permis de construire n° 60586 25 T005 en date du 27/01/2026 pour la construction de 10 logements.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver cette substitution.
Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 26 Mars 2026.

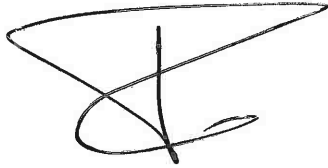
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la substitution de la société SARL SOGECO au profit de la société SARL LARRE filiale de la société SARL SOGECO

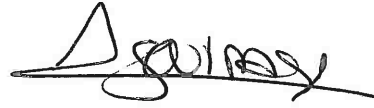


ADOPTÉ à l'unanimité des présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 02 Avril 2026



Jean-Marie DURIEZ, Maire
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 02 Avril 2026.



AGOURNAZE Tiphaine, Secrétaire

